# La modernisation des bâtiments d'élevage bovin en Bretagne



Evolutions récentes, innovations et perspectives

e bâtiment et ses équipements sont au cœur des activités d'élevage. Il en est l'outil principal et pèse fortement sur les charges de structure. En outre, il doit pouvoir permettre un travail efficace, en préservant la santé et la sécurité des personnes et des animaux. L'éleveur doit pouvoir investir durablement en préservant le revenu.

Le bâtiment impacte directement l'activité d'élevage. Il faut qu'il puisse assurer le bien-être animal et garantir la qualité des produits. Enfin, il interagit avec l'environnement entrainant des risques sur la qualité de l'eau, de l'air et du paysage.

C'est pourquoi les filières d'élevage, les pouvoirs publics et les organisations professionnelles en ont fait un sujet majeur pour l'avenir et la compétitivité des exploitations.

# BILAN DU PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE

Depuis 2007, le **PMBE**, Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, financé par l'Europe, l'Etat et la Région Bretagne, a accompagné les investissements en bâtiments. L'objectif était de conforter sur le plan économique les exploitations agricoles qui doivent moderniser leur outil de production.

En Bretagne, les projets soutenus devaient concerner les élevages bovins, ovins ou caprins (cadre national) qui adhéraient à la Charte des Bonnes Pratiques, disposaient des équipements de contention et, dans le cas de nécessité de permis de construire, le projet devait être élaboré avec l'aide d'un concepteur agréé Chartes Qualité Bâtiments Bovins.

En Bretagne, les projets ont été retenus en fonction de priorités (JA, filières ovins, caprins et veaux de boucherie et bovins viande spécialisée, amélioration des conditions de travail, amélioration de la compétitivité économique de l'exploitation). Les investissements éligibles devaient concerner la construction d'un bâtiment, l'extension ou la rénovation d'un bâtiment existant.

Au total, l'ensemble des crédits engagés par les financeurs (FEADER, Etat, Conseils régional et général) a été de 45 Millions € pour 3 182 dossiers. Le montant moyen d'aides par projet a été de 14 456 € pour 75 156 € éligibles, soit un taux de subvention moyen de 19,2 %. Les élevages avec des jeunes agriculteurs représentaient 48% des demandeurs. A 82%, les projets concernaient le logement des animaux et à 47% la salle de traite. Le cheptel bovin moyen des bénéficiaires de la fillière était de 56 vaches laitières avec une augmentation suite au projet de 16%.

Au final, le PMBE a permis aux exploitations de gagner des gains de productivité et d'améliorer les conditions de travail

# LA CONTRIBUTION DES CHARTES QUALITE

Le Comité Régional Bâtiment a été créé au sein du GIE Elevages de Bretagne pour rassembler tous les acteurs du bâtiment d'élevage bovin : éleveurs, concepteurs et constructeurs. Grâce au soutien de FranceAgriMer et de la Région Bretagne, et à la participation des acteurs et des partenaires (Groupama, Chambres de Métiers, GDS, Institut de l'Elevage ...) il met en œuvre des chartes de qualité pour encadrer les prestations des opérateurs. Plus de 32 journées de formations des techniciens bâtiments de la région ont été réalisées depuis 2007 sur de nombreux thèmes d'actualité.

La force de ce réseau permet au Comité Régional Bâtiment de produire et diffuser des références. Notamment par la publication annuelle d'un référentiel de prix issus de l'observatoire des coûts. Les opérateurs ont bénéficié du partage de méthodes et de techniques. Enfin, partenaire des acteurs de la recherche appliquée, Pôle Herbivores des chambres d'agriculture de Bretagne, Institut de l'Elevage, le Comité Régional Bâtiment a participé à de nombreux projets d'études et produit des plaquettes de référence (Choisir son installation de traite, Implanter un robot de traite, Concevoir une salle de traite rotative, Concevoir des logettes ...). Le Comité Régional Bâtiment a aussi accompagné les innovations comme la mise en œuvre du bois régional dans la construction, la conception du séchoir de foin solaire en grange ou la qualité des installations photovoltaïques.

Le Comité Régional Bâtiment communique auprès des éleveurs à travers sa brochure annuelle contenant la listes des concepteurs et des constructeurs et diffusée auprès de tous les producteurs de lait de la région.

# LA DYNAMIQUE DES PROJETS BATIMENT ET L'EVOLUTION DES INSTALLATIONS DE TRAITE DEPUIS 2007

Ce sont 3 800 éleveurs, sur l'ensemble de la région, qui ont été accompagnés par les concepteurs agréés Chartes Qualité Bâtiments Bovins depuis 2007, soit la quasi-totalité des projets financés par le PMBE. 62% des projets ont concerné les stabulations vaches laitières et 20% les génisses. Ce sont essentiellement des extensions ou des rénovations de bâtiment (44% des projets bovins, 54% des projets vaches laitières). Les bâtiments neufs représentent 30% des réalisations.

Depuis 2007, selon les données collectées par le CROCIT Bretagne – Comité Régional pour le Contrôle des Installations de Traite – 4 000 machines à traire neuves ont été installées, soit un renouvellement du parc d'environ 30%.

On observe un fort développement des robots de traite. Ceux-ci sont passés de 14% des machines neuves en 2007 à 45% en 2013. Les salles de traite neuves sont de plus en plus grandes, la part des installations de plus de 20 postes a été multipliée par 4 entre 2007 et 2013. Pendant cette période, dans les élevages moyens, le choix des robots remplace petit à petit le choix d'une salle de traite épi, quand, dans les grands troupeaux, le choix d'une salle de traite rotative fait sont apparition (8% des machines neuves en 2013).

Cependant sur l'ensemble du parc la salle de traite épi reste la plus présente dans les élevages (77% en 2013). Mais il y a 5 fois plus de robots en 2013 qu'en 2007. Les équipements se modernisent et s'automatisent. La part des déposes automatiques a augmenté de 16%, et la part des compteurs à lait a doublé entre 2007 et 2013.

## LE COUT DES BATIMENTS D'ELEVAGE BOVIN

Le bâtiment d'élevage est constitué de multiples modules dont l'impact sur le coût global des projets est très variable (stabulation, salle de traite, nurserie, stockages, accès et abord).

L'observatoire des coûts des bâtiments réalisé par le Comité Régional Bâtiment révèle la difficulté d'établir des références de prix à la place. En effet, suivant les choix techniques, le niveau d'automatisation, la réutilisation de l'existant, les matériaux mis en œuvre et le site, les moyens de négociation pour les équipements, on peut observer des différences par rapport aux indices des coûts de construction.

Aujourd'hui on observe des coûts de 2 400 € à 4 800 € par vache pour le logement et le stockage des déjections, et de 1 500 € à 3 000 € par vache pour le bloc de traite. Avec l'ensemble des autres composants, on peut constater aujourd'hui un coût total de 5 000 € à plus de 9 500 € par vache, avec peu d'économies d'échelle.

L'évolution des coûts entre 2007 et 2014 est de plus 5,5 % à 9 % pour le logement et le stockage des déjections, soit 0,8 % à 1,3 % par an. Mais cette évolution peut atteindre plus 10 % à plus 35 % pour l'équipement de traite (la comparaison étant difficile compte tenu de l'évolution technologique et les niveaux d'automatisation).

A ces coûts d'investissements, il ne faut pas oublier d'ajouter les coûts de fonctionnement. Une nouvelle étude, COFOBAT, menée par les chambres d'agriculture du Grand Ouest a été démarrée pour donner quelques repères.

## L'AGRANDISSEMENT DES CHEPTELS ET L'EVOLUTION DES BATIMENTS D'ELEVAGE

Le nombre de vaches laitières par élevage a augmenté de 23 % depuis 2009, alors que le nombre d'exploitation a chuté de 17 %. Les élevages de plus de 150 vaches sont plus de 100 en 2014, alors qu'ils n'étaient qu'une vingtaine en 2009. Cette forte restructuration pose question quand à la conception et l'évolution technologique des bâtiments d'élevage. Il convient de prendre en compte les fondamentaux comme l'emprise des bâtiments, les capacités de stockage, les installations de traite et le prix des bâtiments. Mais la prise en compte des scénarios d'avenir, des possibilités d'agrandissement doivent permettre d'envisager les évolutions.

Le bâtiment d'élevage laitier demande beaucoup d'espace. La stabulation occupe 700 à 850 m². On peut aisément doubler cette surface en ajoutant les annexes, les voiries et les abords. Les bâtiments prennent de plus en plus de place et coûtent chers. Deux raisons pour bien y réfléchir !

Pour réussir, il faut établir les scénarios d'évolution et les possibilités d'agrandissement. Il faut envisager le bâtiment d'aujourd'hui comme le premier élément d'un ensemble plus important demain. Un an de réflexion pour 20 ans d'évolution !

### TENDANCES ET INNOVATIONS EN BATIMENTS D'ELEVAGE BOVIN : L'UTILISATION DU BOIS LOCAL

Utiliser le bois local est une histoire de bon sens. Il s'agit de créer les circuits d'approvisionnement et de transformation les plus courts possibles par rapport au lieu de mise en œuvre compte tenu de la qualité attendue.

Seulement 4% de bois local est mis en œuvre dans la construction agricole. Cependant les bois bretons peuvent répondre aux attentes et aux besoins. Aujourd'hui 11 scieries bretonnes sont engagées dans le programme « plus de bois d'ici » dans le but de développer une offre répondant à ces attentes. Le Comité Régional Bâtiment assure le relai auprès des opérateurs du monde agricole – concepteurs et constructeurs – avec l'aide de la Région Bretagne et de l'Etat.

# L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

La Région Bretagne au côté de l'Etat et de l'Europe a accompagné la modernisation et l'amélioration de la compétitivité des exploitations à travers le PMBE, mais aussi les petits investissements en élevage et le programme EcoEnergieLait visant à soutenir la mise en place de systèmes d'économies d'énergie en élevage laitier. Aujourd'hui, dans la continuité du PMBE, le Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles, sur les fonds du FEADER, de l'Etat et de la Région Bretagne, a l'ambition d'accompagner la modernisation des bâtiments. D'ici 2020 en filière bovine ce sont sans doute 300 projets par an qui pourraient être demandeurs de ce soutien. Dans cette future programmation FEADER, plus de 240 M € sont prévus pour accompagner les filières de production agricoles et agroalimentaires bretonnes.